

Formation Sociale

Parcours : BREVET DE TECHNICIEN EN TRAVAIL SOCIAL
DIPLOME D'ETAT D'AGENT DE PROMOTION SOCIALE

**Diplôme de niveau IV
selon la classification internationale des diplômes
établie par l'UNESCO**

1^{ère} Année 2020 - 2021

Cours

POLITIQUE SOCIALE

PROGRAMME

CHAPITRE PRELIMINAIRE OU INTRODUCTIF

Chapitre 1 : Comprendre la politique sociale

Chapitre 2 : Approche méthodologique de la politique sociale

Chapitre 3 : Sources, composantes et fonctions des politiques sociales

Chapitre 4 : Aperçu historique de la politique sociale

Chapitre 5 : Politique sociale au Togo

Chapitre 6 : Les grandes orientations actuelles de la politique sectorielle du ministère de
l'action social

Chapitre 7 : Les grands problèmes sociaux

Chapitre 8 : Stratégie de mise en œuvre de la politique sociale

Chapitre 9 : Politique sociale et contrôle

Chapitre 10 : La collaboration internationale

Chapitre introductif

QUELQUES NOTIONS DE BASE

Les politiques sociales ont comme cadre idéologique et fondateur les droits économiques, sociaux et culturels présents dans la déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 (à partir de l'article 22). C'est pour cette raison que les enjeux des politiques sociales sont le droit au travail, à l'orientation, à la formation, des conditions de travail justes et favorables, droit à la syndicalisation, droit à un niveau de vie suffisant, droit de jouir d'un bon état de santé, droit à l'éducation, gratuité de l'enseignement primaire, droits d'accéder librement aux activités culturelles..

La politique sociale est l'un des secteurs de la politique de l'Etat. Elle prend place aux côtés des politiques étrangères, économiques, fiscales... A cet effet, la connaissance de la politique sociale est un pilier, un socle de la formation des travailleurs sociaux.

Chapitre 1

COMPRENDRE LA POLITIQUE SOCIALE

I- Approche conceptuelle

Le concept de politique sociale couvre toutes les dispositions et mesures qui visent à prévenir, supprimer ou atténuer les situations de détresse et les problèmes sociaux, au niveau individuel ou collectif, ou qui cherchent à favoriser le bien-être des groupes plus fragiles de la société.

C'est donc un ensemble cohérent d'orientations, de stratégies et d'actions mises en œuvre par l'Etat pour l'amélioration des conditions de vie des populations en tenant compte de leurs aspirations.

C'est donc une action générale du pouvoir central, une action consciente, cohérente et finalisée s'exerçant dans le domaine social et visant la protection et la vision des citoyens.

La définition de la politique sociale est l'une des responsabilités essentielles des gouvernements. Le texte de la politique sociale avant son exécution doit recevoir l'approbation du parlement et les principes sur lesquels se reposent la politique sociale ainsi que ses objectifs sont transcrits dans la loi. La politique sociale est l'attitude intellectuelle qu'un Etat, une collectivité locale adopte face à un problème social donné.

Une politique sociale efficace aide les individus à vivre pleinement et à s'épanouir et ce faisant permet aux économies de mieux s'adapter aux nouvelles possibilités de croissance. Par elle, on réduit les inégalités sociales et par conséquent on évite les exclusions sociales.

Le troisième plan de développement social du Togo a défini la politique sociale comme « l'âme du développement, comme l'instrument de motivation des masses afin de les amener à participer massivement à l'exécution du plan et à l'élévation de leur niveau de vie ».

II- Clarification des termes usuels

1. Politique sociale

La politique en grec signifie « vivre en société ». Les grands tenants de cette maxime la définissent comme l'art de gouverner un Etat ; ils soulignent qu'elle est l'activité la plus haute qui englobe les autres activités consacrées à la gestion d'un secteur donné de l'Etat. Elle est d'ordre général et vise l'organisation supérieure de la vie en société. Selon, G. BURDEAU, tout fait, toute action ou toute situation a dans un groupe humain un caractère politique dans la mesure où ils traduisent l'existence de relation d'autorité et d'obéissance établie en vue d'une fin commune. La politique traduirait l'aspect dynamique de tous les phénomènes impliqués par l'activité humaine.

La politique sociale est l'un des secteurs spécialisés de la politique d'un Etat.

L'importance de la politique sociale est considérable puisqu'il est aujourd'hui démontré que le bien-être social est l'objectif principal qu'un Etat devrait poursuivre et que le développement économique constitue le moyen de sa réalisation.

2. Action sociale

L'action sociale se distingue de la politique sociale par le fait qu'elle constitue la traduction de l'abstrait qu'est la politique sociale en des réalisations concrètes qui représentent le but recherché ; c'est-à-dire l'amélioration des conditions de vie des populations concernées.

Ainsi, la pensée, la conception, la définition d'objectifs, l'élaboration des textes, la fixation des moyens relèvent de la politique sociale. La traduction de cette abstraction en des réalisations concrètes est l'action sociale.

En somme, la politique sociale sans l'action sociale serait purement verbale.

3. Service social

Le service social couvre un grand domaine d'activités. C'est la somme des activités menées par tous ceux qui œuvrent dans le secteur social. Le responsable d'une ONG (Croix Rouge, Plan Togo, BorneFonden...) qui visite une famille, distribue des vêtements et des vivres, mène une activité sociale. L'agent social occupé dans le bureau de la CNSS en donnant des informations aux allocataires, fait également du service social. Donc l'ensemble des activités menées par des agents spécialisés chargés d'étudier les situations des personnes en difficultés et les aider à trouver des solutions à leur problème prend le nom de service social. Ces agents sont appelés des travailleurs sociaux.

III- Les objectifs de la politique sociale

Les objectifs poursuivis par la politique sociale sont :

- ✓ la justice sociale (équité, égalité des chances)
- ✓ la sécurité sociale (protection contre les grands risques de l'existence)
- ✓ la paix sociale
- ✓ l'accroissement de la prospérité et la plus large participation à cette prospérité commune

Selon le troisième plan de développement social, les objectifs de la politique sociale du Togo sont :

- ✓ Protéger les individus et les collectivités contre les fléaux sociaux et leur procurer la sécurité nécessaire pour surmonter les situations qui les plongent dans la misère.
- ✓ Contribuer à l'éducation des adultes et au développement de la personnalité humaine dans les collectivités en évolution
- ✓ Aider les populations à s'intégrer à leur environnement social et professionnel
- ✓ Amener les individus et les communautés à prendre conscience de leurs responsabilités dans le développement local, régional et national.

Outre ces objectifs, une politique sociale peut revêtir 4 caractères :

- ✓ le social redistributif : c'est l'État providence qui a pour mission d'assurer la solidarité entre les citoyens (Ex : Agence de la Solidarité Nationale);
- ✓ le social de « capacitation » : ce sont les outils par lesquels les personnes ont les moyens de gérer leurs chances (égalité des chances, la santé, l'éducation, etc.) ;
- ✓ le social régulateur, qui concerne la réglementation comme le droit du travail (les lois sociales)
- ✓ le social protecteur, qui vise à préserver la dignité humaine ; ce sont par exemple les droits fondamentaux.

IV- La définition des objectifs de la politique sociale

Il est évident que les besoins individuels sont différents de ceux collectifs quand bien même que le but visé dans la satisfaction de ces besoins est le même. Ainsi, il faudrait que la société envisage le bien-être des populations sans distinction mais plutôt sur une base d'égalité de traitement, de chance et d'équité. Pour cela, la politique sociale vise la protection sociale, le progrès social et la justice sociale comme objectifs dont la réalisation se fait par niveau qui revêt un caractère évolutif.

4-1 : Mode de définition des objectifs

La politique sociale étant un ensemble d'orientations et de perspectives en vue de résoudre les problèmes sociaux et d'assurer le bien-être des citoyens, la définition des objectifs incombe à l'Etat. Il ressort donc que, l'Etat est le détenteur du pouvoir susceptible de déclencher des changements ou de faire face aux changements sociaux.

Pour définir les objectifs de la politique sociale, l'état dans son rôle régalien, dispose des informations touchant tous les secteurs et en provenance de tous les acteurs. Ces informations constituent alors une base de données sur laquelle l'Etat en collaboration avec les partenaires fixent les objectifs de sa politique.

4-2 : Niveaux des objectifs

Les objectifs de la politique sociale prennent en compte les aspects qualitatifs et quantitatifs.

- i. **Les objectifs qualitatifs** sont l'ensemble des actions qui poursuivent l'amélioration de la qualité de vie des populations. Ils peuvent viser la transition et/ou la construction de la qualité de vie des citoyens.

Un objectif qualitatif vise la transition, lorsqu'il facilite le passage d'une situation à une autre jugée meilleure. L'objectif qualitatif est dit de construction quand il se focalise sur l'aménagement des sociétés nouvelles.

Exemples :

- ✓ Déplacement des populations des zones montagneuses arides vers les plaines (Objectifs qualitatif de transition).
 - ✓ Mise en place d'une mutuelle de santé dans le village Krom (Objectif qualitatif de construction).
- ii. **Les objectifs quantitatifs** sont ceux-là qui projettent en chiffre, les réalisations à effectuer ainsi que le nombre de personnes à toucher dans un temps et un espace donnés.

Exemple : construction de 50 forages dans 5 villages de la préfecture de X d'ici 2016.

Ces deux niveaux d'objectifs sont aussi nécessaires que complémentaires et débouchent sur la définition des Indicateurs Objectivement Vérifiables, baromètre lors de l'évaluation de la mise en œuvre de la politique sociale.

4-3 : Le caractère évolutif des objectifs

En tenant compte de la diversité des situations, on peut distinguer en quelques lignes l'évolution dans les objectifs des politiques sociales à savoir :

- ✓ La généralisation,
- ✓ La spécialisation
- ✓ La prévention
- ✓ La socialisation

1-Généralisation

A l'origine, la politique sociale visait l'amélioration des situations des plus défavorisés, des groupes cibles vulnérables (femmes, enfant, personnes handicapées et du 3^{ème} âge). Par suite de l'évolution des idées et des besoins, on va assister à une extension progressive à l'ensemble de la population en touchant d'autres catégories qui la composent. Il faut relever une limite à cette généralisation, limite imposée par l'impossibilité de satisfaire tous les besoins qui se trouvent être au-dessus des moyens disponibles. Ceci va obliger les acteurs à donner la priorité à certaines interventions (domicile préventif, vaccination, éducation, armement etc.)

2-Spécialisation

L'évolution d'une aide indifférenciée vers des interventions spécialisées selon les catégories des personnes et des groupes (enfants, 3^{ème} âge, logement, migrants.)

3-La prévention

La prévention est toujours menée de fond avec des mesures curatives dont elle tend à diminuer le coût.

Se coucher sous la moustiquaire évite de se laisser piquer par les moustiques évite le palu dont le traitement coûte 3 à 4 fois plus que la moustiquaire.

Par ailleurs la durée de vie d'une moustiquaire peut atteindre 2 à 3 ans alors qu'on peut attraper le palu trois fois dans l'année sans compter le manque à

gagner que l'état de santé d'un homme actif, malade laisse dans l'économie. Ainsi donc offrir des moustiquaires revient moins cher que de traiter le palu

4-La socialisation

Dans ce domaine la politique sociale s'est intéressée à la structure et à la vie en société. Elle s'adresse spécialement à la vie familiale, la vie dans la cité et dans les entreprises. Elle permet de :

- ✓ Connaitre les conséquences prévisibles d'une augmentation ou d'une diminution globale de la population
- ✓ Moduler la durée de la vie active
- ✓ Déterminer l'utilisation optimale du capital. Santé (éducation des femmes et la répartition de leurs activités entre les tâches ménagères, les tâches éducatives et les économies)
- ✓ Etablir une relation entre l'allongement de la durée de vie moyenne d'une population et la durée de la scolarité.

V- Domaines de préoccupation de la politique sociale

Au sens strict, la politique sociale désigne les mesures qui servent directement à lutter contre la pauvreté ou à la prévenir, en premier lieu les assurances sociales et l'aide sociale. Au sens large, d'autres domaines relèvent également de la politique sociale, tels que la politique du marché du travail et de l'emploi, la politique de la formation, de la santé, du logement, de l'économie familiale, de l'information, de l'environnement ou encore de la politique fiscale.

En somme, la politique sociale s'intéresse à la survie et à la promotion des populations dans tous ces domaines précités.

5-1 : La survie

La notion de survie est liée au minimum vital pour les couches sociales vulnérables, en dessous duquel, la vie de ces couches vulnérables est en danger.

A cet effet, la politique sociale s'intéresse au maintien de la vie de ces couches vulnérables dans divers domaines. Ainsi, dans le domaine de la santé, la survie implique « les soins de santé pour tous », dans le domaine de l'éducation, « l'éducation pour tous » etc.

5-2 : La promotion

Page 9 sur 57

Par la survie, la politique sociale prône l'accès des couches sociales vulnérables à un niveau de vie acceptable. Par la promotion, la politique sociale entend créer un certain dynamisme qui va permettre aux populations vulnérables d'accéder au niveau de vie plus élevé voulu.

En politique sociale, la survie est une première étape statique où l'on (Etat, OI, ONG, fondations etc.) apporte le nécessaire pour le maintien de la vie des populations. Cette première étape statique va déboucher sur une seconde étape évolutive qu'est la promotion où les populations vont recevoir de l'aide pour accéder le niveau de vie auquel elles aspirent.

Dans la mise en œuvre, la politique sociale se heurte à une difficulté majeure liée à l'existence des classes sociales. Les populations pourraient-elles accéder au bien-être de la même manière ? Toutes les couches de la population ont-elles les mêmes préoccupations ? Chaque classe sociale a ses problèmes spécifiques et ses priorités. Alors est-il possible d'avoir une société égalitaire ?

Chapitre 2

APPROCHE METHODOLOGIQUE DE LA POLITIQUE SOCIALE

I. Conception de la politique sociale

1-1 Les acteurs de la politique sociale

La politique sociale est marquée par les principes de la participation et d'inclusion. De nombreux acteurs interviennent aux côtés des pouvoirs publics (Ministères, Régions, Préfectures, communes, cantons) tels que la population de base, les techniciens (des institutions publiques et privées), les décideurs et les personnes ressources.

1-1-1 La population à la base

Au nom du principe de la participation, les populations auxquelles la politique sociale est destinée, sont appelées à exprimer leurs aspirations, à donner leurs opinions que les acteurs de développement chargés de concevoir la politique sociale vont prendre en compte.

Ce recueil d'opinions peut se faire à travers des simples informations, des consultations, des concertations et dans le meilleur des cas la codécision.

La participation des populations à la base est très importante car elle leur permet de s'approprier de la politique sociale et d'être à la fois des acteurs et bénéficiaires de celle-ci.

1-1-2 Les techniciens

Etant entendu que la politique sociale touche à l'ensemble de la population, sa conception doit être un travail interdisciplinaire impliquant tous les techniciens de tous les services, de tous les secteurs et de tous les niveaux professionnels.

L'on ne doit pas perdre de vue, l'aspect transversal du social car il convient de le rappeler que le social est au carrefour de toutes les questions de la vie. Pour ce fait, dans la conception de la politique sociale, les agents de terrain en général et les travailleurs sociaux en particulier doivent être suffisamment et spécialement impliqués.

1-1-3 Les décideurs

C'est l'ensemble des personnes ou groupes de personnes détentrices de pouvoir décisionnel. Il s'agit principalement du gouvernement, des législateurs, des partis politiques etc. Ce sont ces décideurs qui sont chargés de suivre l'application de la politique sociale et leur absence à la phase de conception créerait une difficulté lors de l'application.

1-1-4 Les personnes ressources

Ce sont des personnes qui disposent d'une expérience et/ ou d'une expertise en matières de la politique sociale. Leur participation serait d'une importance capitale en termes de qualité et fiabilité du travail effectué. Certaines de ces personnes ressources n'ont seulement ont une expérience et expertise, mais peuvent aussi avoir une influence sur les décideurs dans le pays.

1-2 Techniques de conception de la politique sociale

1-2-1 : Au niveau de la population à la base

Pour susciter la participation pleine et effective des populations à la base, les méthodes suivantes peuvent être utilisées afin de recueillir leurs points de vue qui vont guider les orientations des techniciens et décideurs. Il s'agit de :

- ✓ Réunions/ discussions
- ✓ Etude du milieu
- ✓ Méthode Accélérée de Recherche- Participative (MARP) exploratoire
- ✓ Diagnostic participatif

1-2-2 : Au niveau des techniciens

Ces spécialistes vivent avec les populations. Ils peuvent à cet effet capitaliser le vécu quotidien des populations pour éclairer les choix et orientations dans la conception de la politique sociale. Ceci se fait grâce à :

- ✓ Leur formation et expériences professionnelles
- ✓ L'observation simple et participative
- ✓ L'interview.

1-2-3 : Au niveau des décideurs

Ils sont les premiers responsables de la conception de la politique sociale. Ainsi, ils ont le devoir de :

- ✓ Prendre en compte les avis des techniciens et des personnes ressources
- ✓ S'informer sur toutes les préoccupations des populations
- ✓ Avoir une souplesse dans le choix des axes d'intervention.

1-3 Quand faut-il concevoir une politique sociale

Une politique sociale est conçue dès lors que le besoin se fait sentir par :

- ✓ Les populations qui souhaitent voir un changement intervenir dans leurs conditions de vie
- ✓ Les techniciens qui éprouvent de plus en plus de difficultés à travailler efficacement
- ✓ Les décideurs qui se rendent compte que les choix et orientations opérés ne répondent plus aux besoins actuels des populations.

La conception d'une politique sociale constitue donc, une réponse au changement intervenu dans la vie des populations en vue de considérer des nouveaux choix pour faire face aux nouveaux besoins.

De ce fait, on ne conçoit pas une politique sociale tous les ans ou chaque 2 ou 3 années, il faut une période de mise en œuvre assez suffisante afin de pouvoir mesurer les résultats. Aussi, faut-il prendre en compte les moyens matériels, techniques et financiers lourds à déployer pour la conception d'une politique. Ceci constitue un moyen de régulation et freine les tentatives de modifications intempestives de la politique sociale.

II. Elaboration de la politique sociale

L'élaboration de la politique sociale est la production d'un document écrit contenant les choix et orientations opérés pendant la conception par tous les intervenants en l'occurrence, les populations à la base, les techniciens, les décideurs et les personnes ressources.

2-1 : Compétences nécessaires à l'élaboration

S'il est vrai que tout le monde peut concevoir, il est aussi de règle que tout le monde ne peut pas élaborer. Ainsi, ceux qui sont chargés d'élaborer une politique sociale doivent avoir les aptitudes à :

- ✓ Rédiger les documents axés sur les problèmes des populations, leurs aspirations, les moyens réels disponibles et/ ou mobilisables par l'Etat ou les organismes, et avoir une vision sur la société
- ✓ Faire des propositions de stratégies adéquates aux problèmes à résoudre
- ✓ Agencer les différentes propositions de stratégies par le truchement d'une vraie technicité
- ✓ Faire la programmation des actions concrètes et efficaces
- ✓ Travailler en groupe.

2-2 : Les atouts liés à l'élaboration

Au cours de l'élaboration de la politique sociale, il faudrait un échange de points de vue entre les groupes thématiques et le groupe des concepteurs qui aura à recevoir un échantillon des travaux pour validation des axes d'intervention retenus. Pour cela, tous les intervenants à ce stade doivent :

- ✓ Maitriser la langue de travail
- ✓ Etre disponibles
- ✓ Avoir une volonté de participer à une œuvre publique.

Chapitre 3

SOURCES, COMPOSANTES ET FONCTIONS DES POLITIQUES SOCIALES

La politique sociale étant un ensemble coordonné des actions visant le bien-être des populations, elle a des sources d'où elle tire sa substance pour s'affirmer par le biais des composantes.

I- Les sources

Le souci de répondre aux multiples demandes des citoyens dans le domaine de l'amélioration de leurs conditions de vie, l'Etat et les partenaires au développement, développent des programmes et projets d'aménagement du territoire et de lutte contre la pauvreté. Ces programmes et projets étant la résultante des diverses interventions pour satisfaire les besoins des citoyens, ils sont centralisés au niveau national, regroupés par axes et consignés dans les plans de développement émanant de la loi fondamentale (Constitution). Aussi, faudrait-il souligner que la politique sociale peut s'inspirer des programmes sociaux des partis politiques lors des élections (Présidentielles et législatives).

Sur le plan international, la politique sociale, au niveau mondial, peut s'inscrire dans la logique d'intervention du système des Nations Unies (les politiques ou stratégies de différents programmes : PNUD, UNICEF, UNESCO, UNFPA...) ou encore au niveau régional, les directives de l'Union Africaine ; et au niveau sous régional celles proposées par la CEDEAO, UEMOA pour les pays de l'Afrique de l'ouest et francophone. Les contenus des politiques sociales varient en fonction des niveaux de vie des populations et selon que le pays est développé, est en voie de développement ou émergent.

II- Les composantes

Les composantes des politiques sociales sont variables et sont déterminées par rapport au fonctionnement qui leur est attribué. De manière générale, deux composantes caractérisent une politique sociale : l'action sociale et le service social.

1. L'action sociale

Elle est la cheville ouvrière de la politique sociale car elle couvre toutes les mesures qui tendent à améliorer la survie et la vie des populations qu'elles viennent du gouvernement ou des organismes privés de développement.

C'est l'action sociale qui traduit dans des faits réalisables la politique sociale. A cet effet, elle promeut la participation active des populations à leur propre développement. Pour ce faire, l'action sociale se base sur la structuration des communautés en entités ou groupes organisés afin de faciliter la mobilisation et la participation aux activités, projets et programmes de développement. A cette fin, elle passe par la mise en place des Organisations de Développement à la Base ou communautaire (ODB ou ODC) telles que les Comités Villageois de Développement (CVD) dans les villages ou Comités de Développement de Quartier (CDQ) dans les grandes agglomérations. Ces comités, pour être efficaces, peuvent se faire aider par des commissions ou sous commissions ayant en charge, des aspects spécifiques de développement. Exemple : Comité Villageois de Santé (CVS), Comité Eau, Comité Education, Comité de Lutte contre la Traite des Enfants...

Le rôle des ODC ou ODB, est fondamentalement d'œuvrer pour le développement des communautés à travers leurs citoyens. Elles se chargent alors d'élaborer le plan de développement de leur localité (Plan d'Action Villageois) sur la base d'un diagnostic social inclusif. Ainsi, des moyens sont développés pour enclencher à la fois, l'information de la population et son active participation aux activités. Il s'agit essentiellement de la communication sociale composée de :

- ✓ IEC : Information, Education, Communication
- ✓ CCC : Communication pour le Changement de Comportement
- ✓ CCM : Communication pour le Changement de Mentalité
- ✓ CDD : Communication pour le Développement Durable.

2. Le service social

Le service social est une discipline pratique ayant pour objet les interactions des individus, des familles, des groupes et des communautés avec leur environnement, dans un but de développement social et personnel. Il favorise et assure un ajustement réciproque entre l'individu et le milieu dans lequel il vit. Le service social traite les situations concrètes et pratiques des problèmes sociaux contenues dans la politique sociale et énoncées par l'action sociale. Le

service social se réalise par le truchement des méthodes que sont le Service Social Personnalisé ou Individuel (SSP ou SSI), le Service Social de Groupe (SSG) et le Service Social Communautaire (SSC). Les multiples rôles des intervenants s'exercent dans le réseau de la santé et des services sociaux, dans les organismes communautaires et privés. Ils portent sur des problèmes tels que les conflits familiaux, la pauvreté, l'isolement, l'alcoolisme, les catastrophes naturelles, la famine, la protection des groupes sociaux vulnérables et exclus etc.

Le rôle du service social consiste à évaluer la situation et les problèmes des usagers afin de déterminer la nature des services dont ils auront besoin. Il prévoit des programmes d'aide appropriés, défend les intérêts de groupes sociaux, participe au développement communautaire, etc.

3. Bref rapprochement entre l'action sociale et le service social

L'action sociale s'intéresse au développement des différents secteurs de santé, de l'éducation, de l'emploi, de la formation professionnelle etc. en leur apportant des expériences et expertises spécialisées dans leur domaine respectif, afin d'atteindre le but commun qu'est la réalisation du bien-être social des populations. Elle mobilise les moyens pour assurer l'efficacité de l'action globale, résultante des actions sectorielles en instituant une coopération entre les différents techniciens travaillant pour la réalisation de la politique sociale dans des équipes interdisciplinaires tel que prévu par l'arrêté interministériel du 8 décembre 1970, instituant la coordination de l'action sociale.

Le service social s'occupe des individus, des groupes et des collectivités en tant qu'unités ayant leur vie, leurs problèmes, leurs besoins, leurs aspirations propres qu'il cherche par des études de cas à leur trouver des remèdes appropriés.

III- Les fonctions

Trois fonctions principales caractérisent la politique sociale : la protection sociale, le développement économique et la production économique.

1. Protection sociale

Conformément aux directives et recommandations des nations-unies, la protection sociale vise à assurer les normes minimales de bien-être aux populations qui vivent dans des situations désastreuses afin qu'elles vivent dans la dignité et d'améliorer les potentialités humaines. La protection sociale

comprend des mesures prises par l'Etat et la société civile pour protéger les citoyens contre des risques de vulnérabilités et des privations.

Elle comporte également des stratégies et un programme propre à assurer un niveau de vie minimum aux populations dans un pays donné.

Pour ce faire, il convient d'adopter des mesures propres permettant d'assurer l'éducation et les soins de santé, le bien-être social, les moyens de subsistance, l'accès à un revenu stable ainsi que l'emploi. Il faut noter que les mesures de politique sociale sont globales et ne sont pas limitées aux mesures traditionnelles de sécurité sociale.

En somme, la protection sociale vise nécessairement le développement global de la société.

2. Développement économique

Le développement est un processus à double composante : la croissance d'abord et le développement en suite. Il inclut l'idée de croissance mais la transcende par l'accroissement d'un ensemble d'accumulation et de progrès œuvrant pour le bien-être d'une collectivité. Il favorise la création des richesses en mettant l'accent sur une bonne combinaison entre différents facteurs concourant à la croissance. Un regard particulier est accordé au facteur humain, vecteur de la croissance et mesure du développement.

3. Production économique

La production est l'activité socialement organisée exercée par une unité institutionnelle qui combine des facteurs de production (facteur travail, facteur capital) pour transformer les consommations intermédiaires en biens ou en services échangés sur le marché ou obtenus à partir de facteurs de production s'échangeant sur le marché. Entant que fonction de la politique sociale, la production économique est essentiellement réalisée à travers la formation du capital humain et la création d'un climat propice à l'investissement et à la croissance. La politique sociale se veut alors de fixer les normes minimales de travail pour avoir un impact positif sur le développement par son rôle de reproducteur ou de créateur des conditions de reproduction de la main d'œuvre. Ainsi, la politique sociale dans son rôle de garant de la survie et de la promotion, assure une gestion des affaires de l'Etat dans un esprit d'égalité de chance et d'équité dans la redistribution des richesses pour la satisfaction des besoins vitaux à tous les citoyens.

Chapitre 4

APERÇU HISTORIQUE DE LA POLITIQUE SOCIALE

I- La politique sociale dans le monde

Selon Th Join Lambert, on entend par politique sociale « une invention nécessaire pour rendre gouvernable une société organisée autour des principes de solidarité ; ensemble d'actions mise en œuvre progressivement par les pouvoirs publics pour parvenir à transformer les conditions de vie d'abord des ouvriers puis des salariés et éviter des explosions sociales, la dégradation des biens sociaux ».

L'expression « politique sociale » a fait son apparition dans les préoccupations des pouvoirs publics au 16^e siècle et visait des mesures ponctuelles dans les plus grandes villes en Europe en cas d'épidémies et ou de famines. L'expression a évolué au fil des temps et a donné lieu en 1848 en France à la loi portant assistance sociale aux aliénés après l'ouverture d'un bureau des pauvres, en 1554.

Sous l'Etat protecteur, la première loi concerne le travail des moins de 8 ans en 1841, la création de la société de mutuelle en 1852, la création de systèmes de sécurité sociale (retraite, contre les accidents) en Allemagne sous BISMARCK.

Avec l'Etat assureur et organisateur des relations professionnelles (1890-1945), on assiste en France à une prise de la loi sur les accidents de travail en 1898, la maison de correction en 1906.

Sous l'Etat providence, l'on assiste à la création de la sécurité sociale en 1945, la garantie des droits sociaux en 1946, consacrée par le préambule de la constitution française de la IV^e République.

AU plan mondial, avec la Charte de l'ONU, les politiques sociales ont comme cadre idéologique et fondateur, les droits économiques, sociaux et culturels présents dans la Déclaration Universelle des droits de l'homme de 1948 à partir

de l'article 22. C'est pour cette raison que les enjeux des politiques sociales sont :

- ✓ Le droit au travail
- ✓ Le droit à l'orientation
- ✓ Le droit à des conditions de travail justes et favorables
- ✓ Le droit à la syndicalisation
- ✓ Le droit au niveau de vie suffisante
- ✓ Le droit de jouir d'un bon état de santé
- ✓ Le droit à l'éducation
- ✓ Le droit à la gratuité de l'enseignement primaire
- ✓ Le droit d'accéder librement aux activités culturelles

En France, les enjeux sont

- ✓ Le travail
- ✓ L'emploi
- ✓ La formation professionnelle
- ✓ La protection sociale et assurance maladie
- ✓ L'éducation
- ✓ Politique en direction des personnes handicapées
- ✓ L'accompagnement des sans domiciles fixe.

Dès lors l'on parlera de plus en plus d'une territorialisation des politiques sociales à travers plusieurs modes dont la colonisation et les indépendances.

II-Introduction des politiques sociales en Afrique Sub –Saharienne

2-1- L'héritage colonial

Avant le colonialisme, la plupart des sociétés de l'Afrique sub –saharienne étaient des nationalités ethniques centrées sur le réseau des amis et parents. Le pouvoir étant encore dans le cadre d'un régime de chefferies détenu par les anciens des clans et les chefs de ménage. comme l'autarcie des peuples, ce régime était généralement suffisant pour répondre à la plupart des besoins en matière de bien-être depuis le logement et l'entreposage des aliments jusqu'aux soutiens personnels en période de deuil selon les principes d'une réciprocité acceptée et d'intimité personnelles équitables .

La colonisation qui devrait modifier le paysage africain, endommagea à jamais ce mécanisme de soutien social.

On peut donner diverses raisons pour expliquer ce phénomène dont l'une des plus importantes fut la promotion de l'argent comme principal moyen d'échange

pour les biens et services puis l'introduction d'une ligne de démarcation nette entre la propriété familiale et le lieu du travail .

Sous la poussée de ces deux phénomènes, la réciprocité devient moins importante pour le bien-être de l'individu et de la famille. L'administration coloniale, pour les avantages des entreprises européennes, a mis sur pied un régime de taxation (impôt).

Les Africains ont dû chercher du travail pour gagner de l'argent dont ils ont besoin pour payer leurs impôts. En outre, le pouvoir politique fut retiré aux populations locales.

Les colonialistes dévalorisent les africains, leur mode d'organisation et leur compétence car leur idéologie consistait à promouvoir la suprématie sociale, culturelle et économique des puissances coloniales.

L'une des conséquences les plus graves de la colonisation qui explique mieux les courants actuels et des politiques sociales en Afrique, est que toutes les activités rattachées au bien-être social avaient été conçues de manière à répondre aux seuls intérêts de la population non autochtone. Ainsi, le bien-être de l'africain fut subordonné à celui des colonialistes et interprété strictement en terme utilitaire.

Nous pouvons citer en exemple cette politique de « deux poids deux mesures » dans les services sociaux personnels offerte au Zimbabwe dans les années 1930 qui s'est soldée par l'augmentation des taux de délinquance juvénile, de prostitution, d'alcoolisme et de dislocation des familles.

Cette politique reposait sur l'hypothèse selon laquelle, les besoins des noirs sont *simples* et peuvent *facilement* être satisfaits par les familles étendues et d'autres mécanismes de l'économie paysanne. De la même manière, les pensions vie de vieillesse n'étaient accordées qu'aux seuls blancs qui seront sevrés en terres africaines par les indépendances.

2-2- L'accession à l'indépendance.

L'indépendance de l'Afrique Sub-Saharienne et l'accession au pouvoir de gouvernements nationalistes ont occasionné des soulèvements en lien avec diverses attentes en rapport avec des changements socio-économiques qui allaient renforcer l'égalité entre les citoyens et partant le développement.

Les partis politiques nouvellement formés ont joué un rôle de premier plan dans l'accélération de ces changements au fur et à mesure qu'ils essayaient de gagner des appuis à leurs positions. Leur première action fut de garantir la gratuité de l'éducation et des services de santé pour tous, l'amélioration du logement et la fourniture d'autres services notamment l'électricité, l'eau courante, les routes...

Une autre promesse importante fut celle de la participation populaire à la détermination des besoins et à l'élaboration des programmes pour y répondre. Cette promesse se voulait un moyen de permettre aux peuples de goûter aux pouvoirs politiques et économiques, que la colonisation leur avait refusés. Il régnait alors un optimisme poussé de la part des citoyens qu'il y a des possibilités afin que tous ces désirs puissent être satisfaits.

Même s'il était reconnu que les pays africains accusaient un retard économique considérable, on supposait que c'était à cause de plusieurs décennies de régimes étrangers qui s'étaient traduites par des investissements insuffisants, dépendance envers des marchés métropolitains unique et le manque d'éducation.

Lorsque les Africains ont repris le contrôle de leur propre destinée, on s'attendait à ce qu'ils puissent bâtir des industries, construire des villes et des infrastructures, preuves de leur potentiel de développement.

Le boom du commerce des années 60 suivi d'une forte demande en produits primaires, qui représentaient les principales exportations africaines, a contribué à renforcer cet optimisme. Qui plus est, le continent était autosuffisant à l'époque sur le plan alimentaire, voire un exportateur de ces produits.

A l'indépendance, le souci permanent d'améliorer les conditions de vie des populations, à l'effet de satisfaire leurs optimismes, amenèrent certains dirigeants africains à opter pour le socialisme considéré comme un moyen efficace de renforcement du bien-être social de tout un peuple.

Ceci signifiait que le gouvernement allait contrôler les ressources naturelles ainsi que les principaux moyens de production afin que ceux-ci soient exploités dans l'intérêt général de la Nation toute entière. Cela s'est traduit d'abord par l'adoption des politiques sociales devant constituer les principaux instruments de la création d'un nouvel ordre social. Comme l'affirmait l'ancien président ghanéen Kwame Nkrumah en 1967 « Le socialisme permettrait aux pouvoirs publics d'établir une société dans laquelle les hommes et les femmes n'éprouveraient aucune anxiété au sujet du travail, de l'alimentation et du

logement, où la pauvreté et l'analphabétisme n'existeraient plus et ou moins, les maladies seraient circonscrites; une société dans laquelle nos établissements d'enseignement offriraient à nos enfants les meilleures chances d'apprentissage ». Avec le recul cela peut paraître naïf. Cependant pour comprendre l'héritage postcolonial qui a façonné les politiques sociales africaines jusqu'aujourd'hui, il faut comprendre l'ambiance qui régnait à l'époque, l'atmosphère politique et l'euphorie de l'indépendance après des années de répression. Dès lors le développement social jusque-là résiduel commença à primer et par conséquent, l'aide sociale et les autres services personnels de bien-être social demeurent très sous-développés. Ce qui a débouché sur plusieurs crises dont les plus marquantes sont celles des années 90 venues agrémentées la sphère de la problématique éternelle des politiques sociales.

Chapitre 5

POLITIQUE SOCIALE AU TOGO

Introduction

La politique sociale tire sa substance des besoins de la population dans son ensemble. Les données démographiques, économiques, infrastructurelles et de l'emploi sont parlantes.

L'Etat à travers ses organes, appuyé par la société civile prend des mesures dans tous les secteurs pour juguler les goulots d'étranglement. La mise en œuvre de ces mesures nécessite un mécanisme de coordination pour faciliter les différentes interventions.

I- Les organes de la politique sociale et de l'action sociale

Ce sont des structures politiques, gouvernementales et privées chargées de la conception, de la décision et de la mise en œuvre de la politique sociale nationale.

1-1 Les organes étatiques

L'Etat dispose de l'ensemble des informations et des moyens nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique sociale. Il est la principale force qui peut provoquer le changement. Dans le cadre de la politique sociale nationale, le gouvernement met sur pied des organes dont le rôle est de déterminer la politique sociale générale en s'appuyant sur les différents ministères intéressés par l'action sociale.

1-1-1 Le conseil interministériel de l'action sociale

Il est créé par décret, no 69-17 du 30 juin 1969 et composé de 11 ministères concernés par l'action sociale :

- ✓ Le plan
- ✓ Le commerce
- ✓ L'industrie et le tourisme
- ✓ Le développement rural
- ✓ L'équipement rural
- ✓ La santé publique et affaires sociales
- ✓ L'éducation nationale

- ✓ L'information
- ✓ La justice
- ✓ L'économie et les finances
- ✓ La jeunesse et sports.

Le but de ce conseil est d'harmoniser les projets de législation, de protection sociale et les programmes d'action sociale des différents ministères.

1-1-2 Le conseil économique et social

Il est créé en 1967. C'est un organe consultatif chargé d'assurer la représentation économique et sociale auprès des pouvoirs publics, de favoriser la collaboration entre eux et d'assurer leur participation à l'action économique et sociale du gouvernement. Cet organe est consacré par la constitution du 14 octobre 1992 en son titre X, articles 132 à 136. Il est chargé selon la constitution de donner son avis sur toutes les questions portées à son examen par l'exécutif et le législatif. Il est consulté pour avis sur tout projet de plan et programme économique et social ainsi que sur tout projet de texte à caractère économique et social. La constitution a prévu que la composition, l'organisation et le fonctionnement du conseil économique et social soient fixés par une loi organique.

1-2 Les différents ministères

Chaque département ministériel est chargé de mettre en œuvre la politique de l'Etat conformément à son secteur. Il initie des études et élabore la politique de son secteur et exécute avec les autres acteurs toutes les activités connexes.

Pour ce qui nous concerne, nous allons essayer de voir le rôle du Ministère de l'Action Sociale, de la promotion de la femme et de l'alphabétisation dans la mise en œuvre de la politique sociale.

Le ministère de l'Action Sociale, de la promotion de la femme et de l'alphabétisation

Bref historique

Le service des Affaires Sociales a été créé par décret No 59/97 du 17 décembre 1959, transformant ainsi la section des Affaires sociales du ministère du travail et des affaires sociales en un ministère. Ce décret lui assignait la coordination des œuvres sociales et lui donnait comme responsabilités :

- ✓ Les aides alimentaires et humanitaires
- ✓ L'éducation des masses

Page 25 sur 57

- ✓ La protection de l'enfance abandonnée en danger
- ✓ La rééducation des délinquants juvéniles
- ✓ L'aide et secours aux sinistrés
- ✓ Le contrôle et la coordination des œuvres sociales des associations, des missions et autres organes privés
- ✓ L'organisation et le contrôle des centres culturels et maisons des jeunes.

Jusqu'en 1962, le ministre administrait personnellement tout le service, aidé par un directeur adjoint qui était le directeur de la fonction publique. Le personnel était embryonnaire composé au total de 4 responsables à Lomé et 20 éducateurs formés pendant 3 mois, affectés à l'intérieur du pays et placés directement sous l'autorité du commandant de cercle qui rendait compte au ministre.

En 1963, le premier chef des services des Affaires sociales fut nommé faisant apparaître un souci d'organisation, de définition des tâches et de recrutement d'un personnel qualifié avec le concours de trois experts des Nations Unies. Alors, huit sections techniques furent créées et mises sur pied. Cette nouvelle organisation va mener jusqu'en 1967, des activités de l'éducation de masses, de la rééducation des jeunes délinquants (Kamina), de la gestion des jardins d'enfants et de l'animation urbaine dans les centres sociaux de Lomé (Adjangba Kome, centre d'accueil de Kodjoviakope, et centre social de Be). L'animation portait sur l'éducation nutritionnelle et sanitaire, l'alphabétisation, les causeries éducatives et l'encadrement des jeunes.

En dehors de Lomé, les 4 autres régions du pays étaient dotées des centres de bien-être social et le centre national de formation sociale existait également.

De 1967 à 1977, de nouvelles orientations ont été données avec des objectifs clairement définis. L'accent était mis sur :

- La décentralisation des activités à l'intérieur du pays avec la dotation des régions des moyens leur permettant d'asseoir une infrastructure d'accueil à la hauteur de leur tâche.
- La formation du personnel.

C'est en 1977, que fut créé par décret présidentiel, un service chargé de la promotion de la femme et la direction générale de la condition féminine en application des résolutions de la conférence mondiale de Mexico.

Concernant les services spécialisés, ils ont vu le jour de la manière suivante :

- ✓ 1970 : le service social auprès de la brigade pour mineur
- ✓ 1972 : le Centre d'Observation et de Réinsertion de Cacaveli
- ✓ 1974 et 1977 : deux villages d'enfants SOS respectivement de Lomé et de Kara
- ✓ 1978 : le service social auprès du tribunal.

De nos jours, le département de l'Action Sociale, sur la base du décret No 2008-050/PR du 07 mai 2008, est chargé de l'élaboration de trois documents politiques :

- ✓ Politique du Genre et de la Promotion de la Femme ;
- ✓ Politique de Protection de l'Enfant ;
- ✓ Politique du Développement Social.

Outre ces trois grandes politiques, d'autres politiques spécifiques sont confiées à ce département. Exemple des :

- ✓ Politiques de la Protection des Personnes Handicapées
- ✓ Politiques de Protection des Personnes âgées.

II- La coordination

Par l'arrêté interministériel No 70-620 du 20 décembre 1970, l'Etat togolais a institué la coordination de l'action sociale afin d'assurer une synergie des interventions dans ce domaine. Les raisons constituant le soubassement de la mise sur pied de ce mécanisme sont entre autres :

- ✓ La situation du Togo en tant pays en développement ;
- ✓ La volonté de résoudre tous les problèmes quel que soit leur envergure et complexité ;
- ✓ L'existence de multiples intervenants dans le secteur social ;
- ✓ La rareté ou l'insuffisance des moyens surtout financiers ;
- ✓ L'adoption de la planification économique et sociale comme méthode d'intervention.

Au vue de ces raisons, deux types de coordination ont vu le jour : la coordination de l'exécutif et du législatif et celle de la population.

2-1 : La coordination de l'exécutif et du législatif

2-1-1 : Le pouvoir exécutif

Les pouvoir exécutif et législatif sont les organes de décision de la politique sociale et de l'action sociale. Il est donc impérieux qu'ils puissent harmoniser toutes les interventions en la matière.

A cet effet, un comité est mis sur pied et est composé des ministères ci-après :

- ✓ Action Sociale, de la promotion de la femme et de l'alphabétisation
- ✓ Fonction publique
- ✓ Economie et des Finances
- ✓ Planification
- ✓ Santé.

Le rôle de ce comité est de rendre systématique l'action sociale et d'accélérer l'amélioration des niveaux de vie des populations. Il fonctionne à travers les groupes de travail se trouvant dans les régions, préfectures, cantons et localités. Ces groupes de travail sont constitués des responsables des services déconcentrés des différents ministères impliqués.

De nos jours, le ministère de la sécurité et de la protection civile est membre de la coordination depuis l'application du plan d'organisation de secours (plan ORSEC) pour lutter contre les catastrophes naturelles.

Il est à noter que, la reconstitution du comité s'impose car des nouveaux problèmes sociaux apparaissent qu'il faille intégrer la gestion des interventions les concernant. Il s'agit par exemple : la transhumance des animaux, la protection de l'environnement etc.

2-1-2 : Le pouvoir législatif

Une fois la politique sociale élaborée par le pouvoir exécutif, le document de cette politique doit être étudié et adopté par les élus du peuple pour acquérir la confiance de ces derniers : on parle du « vote de confiance ». En réalité, c'est ce vote qui confère une certaine légitimité au programme du gouvernement et de facto sa mise en œuvre.

Après cent jours d'exécution, l'Assemblée Nationale doit exiger du gouvernement, le compte rendu de ses actions. L'Assemblée Nationale peut, si les résultats présentés par le gouvernement ne sont pas probants, lui retirer sa confiance par le biais d'une motion de censure, suivi de la démission du gouvernement.

Pour éviter ces situations, le gouvernement doit veiller à ce que les actions programmées soient mises en œuvre. A cet effet, il doit être en mesure de mobiliser les ressources au niveau intérieur qu'extérieur.

2-2 : La coordination de la population

Le principe de développement à la base, a comme fer de lance, la participation des populations bénéficiaires des interventions. La participation est une stratégie qui rend la population responsable de son propre développement. Elle devient alors à la fois actrice et bénéficiaires des actions menées.

De ce fait, le Ministère de l'Action Sociale, a prévu qu'il soit mis en place dans chaque localité, un Comité Villageois de Développement (CVD) ou des Comités de Développement des Quartiers (CDQ) dans les grandes agglomérations. Ces

comités vont se charger de coordonner toutes les actions de développement dans leur ressort. Le faisant, les populations non seulement s'approprient des techniques de gestion de leur propre collectivité, mais aussi et surtout, acquièrent des compétences en initiation des projets pour améliorer leurs propres conditions de vie.

Dorénavant, avec la création du Ministère du Développement à la Base, ce rôle lui sera dévolu et surement, des modifications pourraient apparaître dans les appellations des organes. Ainsi, au lieu de CVD, on parlera plutôt de Comité de Développement à la Base (CDB) et les caisses villageoises deviendront des Caisses d'Appui Communautaire (CAC) dotées de base juridique (statut et règlement intérieur).

Dans cette nouvelle dynamique de développement, les populations deviendront autonomes répondant à la vision de la décentralisation et à la philosophie du service social selon laquelle « l'action doit continuer même après le départ du travailleur social ».

En effet, le rôle du travailleur social, n'est pas de rendre les populations « d'éternels assistés » mais de les accompagner à être autonomes dans la gestion de leur cité. Pour y parvenir, le travailleur social est appelé à renforcer les capacités des volontaires communautaires par le « learning by doing ». Une fois que ces volontaires sont en mesure d'exécuter de façon convenable les actions de développement de leur communauté, le travailleur social se retire. Ceci permet d'assurer la continuité des actions gage de leur pérennité.

Cette passation de responsabilité doit être faite en respect de certaines conditions telles que :

- ✓ L'instauration d'une bonne stratégie de communication avec les populations
- ✓ La franche séparation des domaines d'intervention entre le Ministère en charge de l'action sociale et de celui du développement à la Base
- ✓ La mise en place d'une stratégie/ mécanisme/ système de mobilisation de ressources
- ✓ L'établissement d'une bonne communication interpersonnelle entre les différents acteurs.

Le respect de ces conditions constitue un atout considérable dans la mise en œuvre de l'action sociale et dans la définition des grandes orientations de la politique sociale sectorielle.

Chapitre 6

LES GRANDS ORIENTATIONS ACTUELLES DE LA POLITIQUE SECTORIELLES DU MINISTERE DE L'ACTION SOCIALE

Introduction

Le service social est la composante qui rend par ses techniques et méthodes, concrète la politique sociale nationale.

Ainsi, le rôle qui lui est assigné, non seulement est indispensable aux actions des autres organes techniques, mais aussi et surtout est de mettre les hommes en mesure de pouvoir modifier leur situation sociale en vue de participer au développement.

De nos jours que le concept de développement humain durable est en plein expansion la part du bénéficiaire passif (Population) est primordiale pour qu'il devienne acteur des actions entreprises et mises en œuvre.

C'est pourquoi, l'autorité a jugé mieux de situer les grandes orientations actuelles à 4 niveaux à savoir :

- Le développement social
- La protection de l'enfance
- Le genre et la promotion de la femme
- La prise en charge des personnes vulnérables et la solidarité nationale

I. Le développement social.

Il regroupe l'ensemble des actions techniques, organisationnelles et un paquet de formation qui concourent au bien être de la population.

Le domaine de développement étant vaste, l'Etat, après avoir ôté l'organisation au profit du département en charge du développement à la base, l'alphabétisation au profit des enseignements primaire et secondaire a circonscrit le développement social dans trois secteurs. Ces secteurs sont :

- La gestion et la coordination des catastrophes ;
- La prise en charge et la protection des personnes handicapées.
- la prise en charge et la protection des personnes âgées.

1-1 : La gestion et coordination des catastrophes

Elles se font à titre préventif et curatif. Lorsque survient une catastrophe, l'Etat déclenche le plan ORSEC

En cas d'inondation, les activités se déroulent au niveau des sites d'accueil avec des équipes pluri disciplinaire : FAT, Force de Sécurité, professionnels de Santé, Travailleurs sociaux, les membres de la Croix Rouge, ONG /associations.

Après la prise en charge sociale sur les sites, la prise en charge psychosociologique s'effectue par les travailleurs sociaux seuls aux domiciles des victimes.

En temps normal, un plan de contingence est élaboré par les acteurs du plan ORSEC et soumis pour financement.

Un pré-positionnement se fait au niveau de chaque région sociale par l'agence de solidarité nationale (ASN).

Les inondations, une des conséquences des changements climatiques, devenues récurrentes ces dernières années ont fait en 2005 et en 2009, 343.898 victimes qui ont bénéficiés de :

- Vivres et non vivres.
- 100.000F (cent mille) pour 43 ménages
- Fournitures scolaire pour 6052 élèves et étudiants.
- Des campagnes de sensibilisation.

Conscient que les sites d'accueil, généralement des écoles ne garantissent pas suffisamment les droits fondamentaux de l'homme, le gouvernement par décret

No 2010-016/PR du 10 février 2010 a créé un centre permanent pour les sinistrés des catastrophes naturelles et/ou anthropique.

Ce centre, placé sous la tutelle du ministère de l'action Sociale, de la promotion de la femme et de l'alphabétisation qui a pour mission d'accueillir et prendre en charge provisoirement les sinistrés en quête d'asile.

Il est géré par un comité composé :

- D'un représentant du département en charge de l'action sociale,
- D'un représentant du département de l'urbanisme,
- D'un représentant du Ministère en charge de la protection civile,
- D'un représentant du Ministère en charge de la santé
- D'un représentant du Ministère en charge de l'Economie et des finances.

1-2 : La prise en charge et la protection des personnes Handicapées.

Ce programme s'inscrit dans l'optique de la rééducation et de la réadaptation socio-professionnelles. Il vise la réhabilitation des personnes handicapées.

Plusieurs institutions sont spécialisées dans la formation des différents types de handicaps : physique, mental et sensoriel :

-Le Centre National D'appareillage Orthopédique (CNAO) mis en service en 1974 pour le dépistage, la rééducation et l'appareillage des personnes handicapées avec des services déconcentrés régionaux dans les chefs- lieux des régions. Le CNAO dispose des services tels que : la production (qui se charge de la production des appareils orthopédiques : Attelles, orthèses, prothèses, chaussures, corset...); la rééducation en kinésithérapie, en orthophonie, en balnéothérapie et un service social en charge de l'accueil, de l'orientation, de conseil et de suivi à domicile.

-Le département de l'action sociale avec d'autres organismes privés comme la CBM, Plan Togo, Handicap International, des institutions confessionnelles octroient aux personnes handicapées des aides de plusieurs ordres par le biais de la Direction des Personnes Handicapées.

- Le centre de formation des handicapés d'Atteda à Kara créé depuis 1979, forme les personnes handicapées physiques en soudure (ne fonctionne plus).
 - L'Ecole EPHPHATA en service depuis 1976 prend en charge l'éducation des enfants sourds- muets.
 - Les centres des IMPP L'ENVOL créées depuis 1986 et présents dans toutes les régions, prennent en charge l'éducation des enfants handicapés mentaux.
 - L'hôpital psychiatrique de Zébévi, créée par l'administration coloniale, s'occupe des malades mentaux.
 - L'école des aveugles de Kpalimé créée en 1974, forme les personnes non voyantes
 - Le village des lépreux de Nyimabou dans le Kloto, créé en 1965, prend en charge les lépreux guéris mais rejetés par la société.
 - le centre des lépreux de Koloware dans Tchaoudjo soigne les malades lépreux et les forme en vannerie, poterie, sculpture et élevage.
 - la coopérative des Handicapés de Niamtougou (CODHANI).
 - le centre des aveugles de Siou.
 - l'hôpital des enfants de Tantigou (Dapaong)
- Le programme des activités génératrices de revenu (AGR) supporte la promotion d'activité 1626 groupements environ à travers le pays.

Avec la création du ministère en charge du développement a la base, la gestion de ces structures sera consensuelle.

1-3 : La prise en charge et la protection des personnes âgées

Le programme pour cette catégorie devenue vulnérable ces dernières années, comporte plusieurs volets allant des activités ludiques jusqu'à la prise en charge sur tous les plans.

Ainsi, une loi relative à la protection des personnes âgées est votée tout comme une politique nationale visant leur protection et promotion.

Pour ce faire, l'Etat a mis à leur disposition le guide du retraité du début de la carrière à la retraite, vieillir en bonne santé, deux centres de détente et de loisirs à Lomé et à Kara.

En outre, des études sont en cours en vue de créer des conditions optimales de vie décente conforme à leur rang. Ceci permettra une meilleure prise en charge psychoaffective, juridique et matérielle.

II : Le genre et la promotion de la femme

La constitution togolaise du 14 octobre 1992 en ses articles 10 et 11, assure l'égalité entre Hommes et Femmes en dignité et en droits. A cet effet, des textes ont été pris et des structures créées pour concrétiser l'engagement de l'Etat.

Les buts poursuivis sont de lutter contre les disparités des genres et d'éliminer toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes.

Les grandes orientations de cette politique tournent autour de trois axes :

- ✓ Le genre et les droits de la femme ;
- ✓ La coopération et la promotion des activités économiques de la femme ;
- ✓ La promotion de la famille et l'éducation de la jeune fille.

Les programmes subséquents proposent des stratégies de promotion de la femme dans le cadre de la mise en œuvre de la politique nationale en la matière depuis, la planification, la coordination et suivi de l'évolution des programmes de promotion dans l'optique du concept genre.

Ainsi, on note la création des centres informatiques pour la femme à Lomé, Kara et Dapaong, le réseau internet sur les questions genre, deux centres d'écoute (Lomé et Kara) pour la prise en charge psychosociale des femmes et hommes victimes de violence.

La représentation des femmes au sein des instances décisionnelles constitue également des résultats de la politique de promotion de la femme.

2-1 : La promotion du genre et des droits de la femme

Ce programme vise la promotion des droits de la femme. Cette promotion prend en compte des mesures qui visent la correction des textes existant et l'apport des améliorations pertinentes de réduction des inégalités entre l'homme et la femme (code des personnes et de la famille).

Un autre objectif du projet est la mise en place des structures susceptibles de permettre la formation et l'information de la femme sur ses droits, la mise en œuvre de la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) et toute autre convention des Nations- Unies relative aux droits de la femme.

En définitive, il est question de gérer le statut juridique de la femme togolaise en harmonie avec le concept genre et développement.

2-2 : La coopération et la promotion des activités économiques de la femme.

Les orientations de cet axe portent sur la mise en place d'un cadre formel de collaboration avec les associations et ONG de promotion de la femme et de promouvoir le plan d'affaire des femmes. Il faudra alors établir des réseaux de concertation avec différents partenaires, de promouvoir le financement des programmes en faveur des activités des femmes auprès des organisations d'aide au développement.

Egalement, est- il question d'aider les communautés à la base à s'organiser dans l'optique genre au sein des unités de production (groupements féminins de production, de transformation, de commercialisation ou d'artisanat). Avec la création du Ministère du développement à la base, la cogestion de ces structures s'impose.

2-3 : La promotion de la famille et l'éducation de la jeune fille.

La famille étant la cellule de base de l'éducation des Hommes, il convient d'abord de promouvoir et d'encourager la scolarisation et l'éducation des jeunes filles et des fille- mères, l'alphabétisation des femmes au sein des groupements et projets de développement.

Ensuite d'encourager la création d'unités appropriées de formation professionnelle au profit des filles, des fille- mères et des femmes.

Enfin de promouvoir les activités d'information, d'éducation et de communication dans tous les domaines. Il s'agira d'instaurer une communication sociale qui prend en compte toutes les techniques et méthodes de communication (IEC, CCC, CCM...) en ce qui concerne le statut de la jeune fille dans la famille.

III : La prise en charge et la protection de l'enfant

Les enfants par essence constituent un groupe vulnérable qui nécessite de la protection institutionnelle pour cause des dysfonctionnements de la cellule familiale.

Selon l'enquête MICS3 2006, les enfants représentent 48,2% de la population soit 2 839 028 et selon le code togolais de l'enfant, un enfant est toute personne âgée de moins de 18 ans. Ces informations ont été plus ou moins confirmées par le dernier recensement général de la population et de l'habitat, en 2010, qui a fait cas de 2 600 286 enfants soit un pourcentage de 42%.

Il est reconnu que cette catégorie de la population est victime de nombreuses violations et de non-respect de ses droits dus entre autre à l'analphabétisme de certains de leurs parents, à la mauvaise organisation familiale qui rendent vulnérables les enfants.

Il s'est avéré alors nécessaire que des mesures soient prises en faveur des enfants. C'est des orientations visant l'encadrement de la petite enfance et la protection et la promotion de l'enfant et de l'adolescent qui sont données.

3-1 : L'encadrement et la protection de la petite enfance

Ce programme se focalise sur deux volets :

- ✓ La protection de la prime enfance
- ✓ L'appui aux familles et structures d'accueil

Il s'agit concrètement de mener une série d'activités coordonnées susceptibles de prescrire et de réaliser un paquet de services à l'endroit de la cible pour son meilleur devenir. Ainsi, un mécanisme intégré de collecte des données sur les enfants en difficultés et les violations de leurs droits, la recherche et la vulgarisation sont certains des domaines concernés par les questions des enfants en situation de risque.

En outre, la prévention des violations des droits des enfants, la coordination, la planification et le suivi-évaluation sont des axes qui intéressent le gouvernement.

Enfin, le gouvernement prend également des mesures législatives et réglementaires dans le domaine des droits et de la protection des enfants tels que :

- ✓ La signature de l'accord multilatéral de coopération en matière de lutte contre la traite des enfants en Afrique occidentale

- ✓ La signature de l'accord multilatéral de coopération régionale de lutte contre la traite des personnes en particulier des femmes et des enfants en Afrique Occidentale et du Centre
- ✓ L'adoption du code de l'enfant
- ✓ L'adoption de la loi réprimant le trafic des enfants
- ✓ La ratification de la convention sur la criminalité transnationale
- ✓ L'élaboration et l'adoption des textes régissant l'adoption des enfants*
- ✓ L'installation de la ligne verte 1011 pour la dénonciation des cas de violences faites aux enfants.

3-2 : La protection et la promotion de l'enfant et de l'adolescent

Il est question ici de la protection et de la prévention des déviations de l'enfant et de l'adolescent, puis de la promotion des droits de l'enfant et de l'aide aux adolescents en difficultés. Les programmes concernant cette catégorie ne diffèrent pas de ceux inscrits pour la prime enfance.

Cependant, des besoins stratégiques des uns et des autres imposent des nouveaux axes d'intervention.

Le programme de lutte contre la traite des personnes en particulier les femmes et les enfants, celui de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants, ainsi que celui de lutte contre le travail des enfants constituent des paquets d'activités au service de cette catégorie.

Face aux situations d'inadaptation, sont conçus et mis en œuvre, des programmes d'adaptation confiés aux structures comme :

- ✓ Le foyer Avenir de Kamina qui accueille des jeunes délinquants ayant fait l'objet de poursuites judiciaires. Le foyer se charge de la rééducation de ces jeunes en danger moral
- ✓ Le Centre d'Observation et de Réinsertion Sociale de Cacaveli, s'occupe des mineurs ayant des problèmes de comportement qui bénéficient de l'observation et de l'orientation professionnelle
- ✓ Le Centre National d'Appareillage Orthopédique (CNAO) de Lomé, les Centres Régionaux d'Appareillage Orthopédique (CRAO) de Kara et Dapaong ; les Services Régionaux d'Appareillage Orthopédique d'Atakpamé et de Sokodé et les services de rééducation fonctionnelle dans les centres hospitaliers font la rééducation et l'appareillage des enfants handicapés.
- ✓ L'Agence Nationale du Volontariat au Togo (ANVT), s'occupe de l'emploi des jeunes et donc lutte contre le chômage.

IV- La prise en charge des personnes vulnérables et la solidarité nationale

Il est question de voir comment se fait la prise en charge des personnes vulnérables par le biais de la solidarité nationale. Cette solidarité nationale est confiée à l'Agence de Solidarité Nationale dont les missions ont été définies par l'arrêté No 12/92/MBES- SN du 1^{er} septembre 1992 portant statuts, organisation et fonctionnement.

4-1 : Prise en charge des personnes vulnérables

Il s'agit de l'ensemble des aides sociales à apporter aux personnes démunies. Les actions sont les suivantes :

- ✓ Prendre en charge les personnes vulnérables, notamment les orphelins, les personnes handicapées, les veuves, les personnes âgées, les laissés pour compte, les inadaptés sociaux sans ressources...
- ✓ Porter assistance à toute personne en détresse dans le besoin sans distinction sociale, ethnique, raciale, religieuse ou autre.
- ✓ Aider à la formation des jeunes sans emploi en collaboration avec les ministères concernés
- ✓ Créer et développer les fonctions d'assistance en cas de risque et de calamités
- ✓ Coopérer avec toute institution qui opte pour la promotion et la législation sociale, de prévoyance des droits de l'enfance et de libertés individuelles.

4-2 : La solidarité nationale

Le nombre de plus en plus croissant des personnes démunies et vulnérables suite aux plusieurs calamités naturelles et/ ou anthropiques et l'importance des besoins ont amené le Gouvernement à organiser un forum national sur la solidarité. Il est ainsi décidé de mener les actions suivantes :

- ✓ Faire naître et développer chez des personnes de différentes couches sociales le sens de de la solidarité sur le plan familial, national et international
- ✓ Sensibiliser la population en vue de son autopromotion en matière de solidarité dans le domaine de la santé, de l'habitat, de l'emploi et de l'éducation
- ✓ Promouvoir les diverses formes de solidarités existantes et naissantes
- ✓ Réduire l'écart entre les couches socioéconomiques par une redistribution plus équitable des ressources nationales en vue de l'instauration d'une justice sociale

Page 38 sur 57

- ✓ Soutenir dans un esprit de solidarité les organisations humanitaires qui se penchent sur les questions ayant trait à la promotion des diverses formes de solidarité
- ✓ Organiser par an une journée nationale de solidarité lors de laquelle des ressources seront mobilisées au profit des personnes vulnérables.

Chapitre 7

LES GRANDS PROBLEMES SOCIAUX

Introduction

Par problème social, il faut entendre toute situation qui compromet l'équilibre humain sur le plan physique, économique, psychologique, sociologique... au niveau individuel ou collectif et qui freine le développement.

La question des problèmes sociaux n'a jamais été plus d'actualité. Bien qu'elle ait fait l'objet de recherche et de discussions depuis les années 1920 (Mills, 1968), elle occupe aujourd'hui quotidiennement la place publique. Drogue, crime, abus et négligence, décrochage scolaire, itinérance, crime en sont les manifestations contemporaines. Ces problématiques se substituent aux manifestations antérieures qu'étaient le chômage ou la délinquance des années 1930 ou encore la prostitution et les naissances hors mariage des années 1950 et 1960. La question des problèmes sociaux prédomine également dans les champs de l'intervention sociale, de la recherche sociale et, plus près de nous, dans celui de la formation des intervenants sociaux.

De nombreux problèmes sociaux se définissent eux même à cause de la dimension des crises, de leur vision choquante ou de leur persistance. Des milliers de personnes sont sans abris par suite d'un incendie, d'une inondation ou le degré de pauvreté. Pour ces situations l'on n'a pas besoin d'entreprendre des recherches spécialisées pour découvrir qu'il y a un problème.

Il apparait alors évident de mettre en œuvre de mesures au niveau local et national pour lutter contre ces problèmes.

Bien que la notion de problème social soit d'usage courant dans la vie quotidienne, elle demeure imprécise dans les diverses disciplines des sciences humaines, et ce, en dépit d'une multitude de publications ainsi que d'une longue tradition dans les domaines de l'enseignement et de la recherche. Certains auteurs soutiennent que le caractère imprécis de cette notion est dû au fait que les problèmes sociaux et leur définition sont appelés à varier selon le temps, le lieu et le contexte dans lequel ils s'inscrivent.

Notion familière certes, mais fuyante, notamment parce que le chercheur ou l'intervenant social ignore si elle recouvre une réalité concrète lorsque soumise aux critères de l'objectivité scientifique. Mais en dépit de certaines imprécisions et de quelques désaccords entre les auteurs, comme nous le verrons plus loin, l'examen des différentes définitions révèle qu'elles se ressemblent et se recourent.

Définition

Pour Tachon (1985), les problèmes sociaux sont essentiellement le résultat (ou le produit) « de constructions historiques » et, dans ce sens, ils « apparaissent comme des notions relatives, faisant l'objet de réinterprétations par les agents et les institutions dans leurs stratégies pour se partager les moyens symboliques, économiques et techniques de l'action sociale » (1985, p. 177). Ce processus d'interprétation constitue une véritable « mise en scène » du problème social. Selon ce dernier, la traduction d'une contradiction sociale en « problème social » nécessite habituellement trois conditions : « premièrement, la mise en évidence d'un contexte singulier comme manifestation d'une contradiction générale qui travaille l'ensemble de la société ; deuxièmement, un groupe social intégré dans les réseaux de pouvoir, reconnu comme compétent sur le sujet et ayant accès aux instances de décisions locales ou nationales ; troisièmement, la légitimité de ce groupe social à inscrire cette question dans le champ des « problèmes » justifiant une intervention » (Ibid., p. 178). Ainsi, l'intervention sociale se construit presque toujours à partir d'un même scénario : « un "problème social" légitimé par des références politiques et techniques génère des institutions qui mobilisent des investissements et des personnels spécialisés. Les institutions et les personnels spécialisés jouent alors avec la manifestation publique du "problème" ; ils proclament l'urgence de la question, justifiant ainsi leur présence. Cette situation est amplifiée par la concurrence et la surenchère entre les différentes instances du "travail social", les diverses prestations assurées par les institutions se présentant comme des réponses originales à un problème social identifié »

De même, on assiste chez les intervenants à l'élaboration d'une véritable stratégie de gestion des divers problèmes sociaux : « chaque type d'acteurs s'investissent dans la réponse à des problèmes sociaux spécifiques et s'inscrivent dans une intervention sectorielle légitimée par le dispositif administratif traditionnel découpant fonctionnellement la réalité sociale : les jeunes, les vieux, les immigrés, les femmes seules, les handicapés, etc. »

Pour Dumont, un problème social « suppose une certaine conception de la réalité sociale et il renvoie à un jugement de valeur, c'est-à-dire à des normes collectives » (Dumont, Langlois et Martin, 1994, p. 2). Pour sa part, Langlois estime qu'un problème social « peut être défini comme une situation donnée ou construite touchant un groupe d'individus qui s'avère incompatible avec les valeurs privilégiées par un nombre important de personnes et qui est reconnue comme nécessitant une intervention en vue de la corriger » (Ibid., 1994, p. 1108).

On peut donc relever un certain consensus, du moins pour le moment, autour de dimensions fondamentales que l'on retrouve dans ces diverses définitions, à savoir : les conditions objectives, les conditions subjectives, les conflits de valeur, les processus de construction sociale et, enfin, les diverses formes ou modalités de l'intervention sociale et de prise en charge des problèmes sociaux.

I- LES PROBLEMES SOCIAUX DANS LA FAMILLE.

La famille constitue la cellule de base au sein de laquelle se déroule l'éducation. Cette éducation embrasse tous les aspects de la vie de la société.

Parfois, soit cette éducation ne prend pas sur sa cible soit elle est faussée ou soit elle est manquée exposant ainsi les membres à des comportements compromettants.

1.1- LES PROBLEMES LIES A LA VIE FAMILIALE

La famille est le groupe social fondamental de structure et de fonction diverses.

En Afrique, elle demeure encore une institution qui embrasse en plus du groupe père, mère et enfant, une gamme étendue d'oncles, de tantes, de parents par alliance voire de relation plus lointaine.

Il en découle une famille dite nucléaire, conjugale, restreinte ou élémentaire et une autre dite large ou composée.

Ces deux types se regroupent sous autorité d'un chef de famille, homme ou femme selon les dispositions du code des personnes et de la famille révisé.

Le groupe familial est une société naturelle d'une grande importance car la protection, la sécurité et l'éducation de l'enfant imposent au père et à la mère

des devoirs qui ne peuvent être accomplis que par l'union durable des deux parents.

La famille dite traditionnelle sert à tout .Elle est à la fois.

- ✓ Unité effective ;
- ✓ Unité de production ;
- ✓ Unité de consommation ;
- ✓ Lieu d'éducation plus ou moins exclusif ;
- ✓ Instrument d'assurance vieillesse ;
- ✓ Instrument de sécurité sociale
- ✓ Unité de culte religieux.

Certes, cette solidarité comporte des avantages mais aussi des inconvénients relatifs aux charges exagérées qu'elle fait supporter à ceux qui travaillent.

Les démographes parlent d'un fort taux de dépendance et les nutritionnistes y trouvent une des causes de la sous- alimentation.

L'évolution des structures familiales et les transformations sociales imposées par la conjoncture économique peu favorable sont en train de faire disparaître progressivement le concept de famille large.

Le mariage tend à perdre sa signification en tant qu'alliance entre deux familles et à devenir essentiellement une union entre deux personnes.

Cependant, le droit continue de parler de parent en ligne et degrés.

Le champ d'action et le pouvoir de la famille se rétrécissent car les fonctions d'éducation, de protection et d'administration sont en parties de plus en plus assurées par des institutions (école, justice, département de l'action sociale pour le code de l'enfant, le travail des enfants et la ligne verte « allo 111 »).

Les relations entre époux ont également évoluées. La soumission de la femme à son mari fait place à une lutte de celle-ci à travers le concept Genre et Développement (G E D) que la Direction Générale du Genre et de la promotion Féminine (DGGPF) vulgarise à toutes les couches socio professionnelles pour mettre un terme aux disparités liées au genre.

De tout ce qui précède, point n'est besoin de croire que le processus de changement est terminé ou se fera sans inconvénients.

Les parents n'ayant plus l'autorité d'antan dans l'environnement tribal, le sens de responsabilité éducative devient faible. L'instabilité s'installe, les enfants en pâtissent.

La hiérarchie est bouleversée en cette période de transition (l'enfant qui emprisonne ses parents à cause de ses droits bafoués, la femme qui traduit son époux en justice pour non-respect de ses droits) alors que les parents et époux constituent d'incontournables sources de revenus pour la famille.

En définitive, de nouveaux fléaux apparaissent dans des familles comme l'inceste, le viol, les enfants monoparentaux, naissance de la prostitution des mineurs etc.

Dans cet environnement social difficile, les jeunes en pâtissent largement et se trouvent sans emploi pour la majorité.

1.2- Les problèmes de la jeunesse

La jeunesse est la frange de la société qui mérite une attention particulière. Elle constitue les bras valides de la croissance économique du pays et est issue de la cellule familiale porteuse de valeurs éducationnelles.

Au Togo, la jeunesse est composée de filles et de garçons de la tranche d'âge de 18 à 40ans. En son sein, la jeunesse regorge des diplômés de niveaux divers, des non diplômés voire des analphabètes. Ainsi, on peut rencontrer parmi les jeunes, des cas de :

- ✓ Délinquance juvénile ;
- ✓ Inadaptation sociale ;
- ✓ Conflits avec la loi ;
- ✓ Handicaps ;
- ✓ Sans emplois ;
- ✓ Chômage.

Ces divers cas relevés au sein de la jeunesse, semble n'est pas être en phase avec la vision des planificateurs, selon qui, investir dans la jeunesse ne doit pas être seulement un devoir social mais aussi un devoir économique pour le fait que c'est elle qui est la pépinière des travailleurs. Ainsi la jeunesse est conçue comme non seulement l'espoir de demain mais aussi d'aujourd'hui.

La délinquance est l'ensemble des infractions (délits et crimes) considérées sur le plan social comme actes ou comportement contraire aux bonnes mœurs et aux normes et donc punis par la société.

La délinquance juvénile est tout acte anti social commis par un(e) jeune de moins de 18ans pour cause d'inadaptation.

Cet acte anti social peut traduire le manque d'adaptation soit au mode de la famille soit aux lois qui protègent la société.

Manifestations de la délinquance juvénile

La délinquance juvénile se manifeste sous diverses formes :

- ✓ Le vol ;
- ✓ Les fugues ;
- ✓ L'abus de drogues ;
- ✓ La mendicité
- ✓ La prostitution

- ✓ Les homicides...

Les causes de la délinquance juvénile

Leurs causes sont diverses dont les plus marquantes sont :

- ✓ La pauvreté
- ✓ Les familles nombreuses
- ✓ Les parents séparés ou divorcés
- ✓ La mésestime des parents
- ✓ Le manque d'affection
- ✓ La vie monoparentale
- ✓ Les pesanteurs sociologiques

S'agissant du conflit de génération, celui-ci s'inscrit dans les nouvelles aspirations de toute société.

Les jeunes n'acceptent plus aveuglement les décisions à leur sujet, en familles, à l'école ou dans la vie sociale.

Avec les nouvelles formes d'éducation et les moyens de communications modernes qui leur permettent de négliger les frontières et de connaître tout, les jeunes semblent concevoir une autre vie.

Il en résulte une antinomie dans les opinions, les attitudes et les principes éthiques qui touchent les bases mêmes de la société et soulèvent des problèmes dont la gravité est ressentie avec acuité des deux côtés.

Exemple utilisation délétère de la ligne verte "111" pour envoyer parents et tuteurs en prison et demeurer maudit ou sans ressources.

Au sein de cette jeunesse, il existe des handicapés qui manifestent des besoins spéciaux. Ils font appel à une attention et une planification, spéciales, un apprentissage spécialisé, des programmes de rééducation, des emplois protégés et parfois une attention à plein temps qui va exiger des spécialités comme des médecins psychiatres, des psychologues, des éducateurs spécialisés, des conseillers d'orientation voire des assistants sociaux.

Il est nécessaire de surmonter les attitudes publiques traditionnelles d'indifférence, de stigmatisation, de superstition ou des quolibets au regard des personnes handicapées.

D'où l'érection de la section des personnes handicapées en une direction centrale pour créer un climat favorable à cette catégorie de personnes.

La situation de la jeunesse se trouve être aggravée par la montée démographique dont l'une des conséquences est le manque d'emplois.

II : LES PROBLEMES LIES A L'EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE ET AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Lorsque l'inadéquation entre la croissance de la population et celle de l'économie devient trop grande, les besoins augmentent et les moyens s'amenuisent. L'époque où la taille des familles constituait une richesse en main-d'œuvre est révolue.

L'on a tendance aujourd'hui à croire qu'il y a plus de consommation que de production.

Le rythme de l'évolution démographique fait accroître la pollution atmosphérique qui engendre des changements climatiques aux conséquences énormes.

2-1 : L'évolution démographique et le problème d'emploi

La croissance de la population s'accompagne toujours de celle des besoins. Il s'en suit une inadéquation entre moyens et besoins si la planification économique n'a pas suffisamment fait de projections.

Ces besoins sont variés et vont des infrastructures communautaires (marchés, écoles, routes, boucheries, dispensaires, hôpitaux...) à l'emploi des jeunes diplômés sans emploi sans oublier la chute du pouvoir d'achat et des salaires puisqu'ils font face à une population de consommation.

Il s'en suit une modification de l'équilibre entre la population active et celle non active d'où nécessité d'investissements supplémentaires.

Aussi, l'on assiste à un fort taux de dépendance car la population a même de travailler est peu productive en vue de faire face aux besoins de l'ensemble des consommateurs. Ce qui affecte sensiblement les conditions de productivité et crée des problèmes d'emploi. L'autre conséquence non négligeable de l'évolution démographique est la migration avec son cortège de phénomène de l'exode rural.

En effet, le rythme auquel les gens arrivent en ville dépasse l'expansion des services sociaux, sanitaires et éducationnels de base.

Ainsi, les jeunes filles et garçons ont recours à des professions qui ne demandent pas beaucoup d'instruction telles que le portefaix, prostitution, délinquance juvénile...

Des difficultés d'adaptations d'ordre économique, psychologique et moral viennent s'ajouter à la misère matérielle des villes et aux souffrances dans certaines familles vivant dans des bidonvilles.

Enfin l'expansion des bidonvilles donne aux villes un aspect contraste au plan des habitations et de la salubrité : péril fécal, malnutrition, ghetto de drogue...

Du point de vue emploi, il se pose le problème d'inadéquation entre l'offre et la demande. Celle-ci étant au-dessus de l'offre nombre de diplômés par rapport, à la capacité de résorption de l'Etat.

L'attrait au col blanc des décennies passées diminue d'intensité et les jeunes s'adonnent librement au travail des transporteurs des taxis moto.

La situation interpelle tous les organes de l'appareil dirigeant. Ceux-ci doivent prendre des mesures incitatives pour les emplois libéraux et penser à une

politique d'emploi qui rime avec l'évolution démographique. Par le passé diverses réformes de l'enseignement ce sont opérées débouchant sur la création d'école et de centre de formation à l'instar de INFA de Tove, ENI, ENAM, ENFS... Ces réformes avaient pour but de résorber le chômage. Ces Ecoles et centres permettaient aux jeunes filles et garçons les moins nanties de faire une formation professionnelle entièrement prise en charge par l'Etat formateur/employeur. Aujourd'hui, certaines de ces formations sont dans les mains des plus nantie car payantes.

Le problème de chômage des jeunes, déjà un problème en temps normal se trouve considérablement aggravé au cours de ces dernières années. Les jeunes souffrent plus que les autres segments de la population active, du fait notamment du niveau d'éducation, du manque de formation adéquate, de l'interruption des études liée à l'extrême pauvreté des parents. Il se trouve ainsi dans ce cercle vicieux de chômage, pauvreté et exclusion sociale constituant un risque d'instabilité pour les communautés. Pourtant il existe la déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable de 2008.

La recrudescence ces dernières années de véhicules tous azimuts à des fins commerciales est une manne pour les moins favorisés. Mais les gaz issus de l'utilisation de véhicules même réformes contribuent à polluer davantage l'atmosphère malgré l'essence sans plomb.

2-2 : Les changements climatiques

Ils constituent l'ensemble des conséquences, résultats des comportements anthropiques et naturels peu favorables à l'environnement et à la couche d'ozone.

Les études sur le climat du Togo ont révélé l'existence d'une anomalie climatique au sud Togo. Cette anomalie n'a guère été aussi défavorable à l'environnement pour que la politique crée un ministère de l'environnement.

En effet, l'environnement et la couche d'ozone depuis toujours ont été pollués. Cependant, cette pollution n'a pas atteint le seuil de dangerosité.

Manifestation

Le Togo qui appartient à la zone intertropicale au climat chaud et humide est aujourd'hui soumis à des problèmes environnementaux dont les principaux sont :

Page 48 sur 57

- ✓ La déforestation par le déboisement et la dégradation de la couverture végétale ;
- ✓ La dégradation des sols, le déclin de la fertilité ;
- ✓ La dégradation des aires protégées et de la faune
- ✓ L'envasement des cours d'eau et de la lagune, contamination et dégradation de la qualité des eaux douces ;
- ✓ La dégradation des ressources du littoral
- ✓ La dégradation et la pollution du cadre de vie

Conséquences

Les conséquences qui en découlent sont entre autres :

- ✓ Les tempêtes
- ✓ Les inondations récurrentes
- ✓ L'érosion côtière
- ✓ La destruction des ressources halieutiques
- ✓ Le réchauffement de la couche d'ozone
- ✓ La montée de la mer
- ✓ Le développement de certaines infections et maladies
- ✓ L'augmentation ou la diminution de la pluviométrie

Causes

Les causes sont de deux ordres à savoir naturelles et anthropiques (relative à l'homme et à son comportement).

Elles sont multiples, l'on peut citer principalement

-La pression démographique sur les ressources naturelles (résultant de la surexploitation forestière et des formations aquifères, l'exploitation incontrôlée du bois énergétique et de la production du charbon)

-La construction d'infrastructure comme le barrage de Nangbeto, le port de Lomé

-La production agricole conduisant à la réduction de la durée de jachère, aux méthodes culturales inadaptées, à l'extension des superficies agricoles, à la recherche des terres fertiles et à l'utilisation inappropriée des engrais et des pesticides.

-Le déversement non contrôlé des déchets urbains et industriels, des effluents et des matières brutes

-Les émissions des véhicules à moteur

Page 49 sur 57

-Les exploitations minières (phosphates : marres a caïmans, klinker : poussière de ciment)

-L'urbanisation accélérée

-La marginalisation des communautés locales dans les activités de planification et de gestion des aires protégées

-La destruction des déchets plastiques par incinération

-Les feux de brousses

-Les cultures sur brulis

-L'émission des gaz à effet de serre

Devant la dégradation de l'environnement avec son cortège de conséquences, les chefs d'Etat des pays de l'ONU ont pris des résolutions a Kyoto selon le principe pollueur/payeur.

Malheureusement, tous les fonds créés à cet effet n'ont pas été alimentés.

La tendance est que les pays développés réduisent voire suppriment la pollution et que ceux en développement car ils n'ont pas approche le seuil de dangerosité.

Du 07 au 08 décembre 2009, la 15eme conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, tenue à Copenhague au Danemark n'a pas réussi non plus à prendre des mesures coercitives pour l'application du principe pollution/payeur.

Le Togo pour sa part a élaboré une stratégie nationale de renforcement des capacités pour la gestion de l'environnement (octobre 2008). Celle –ci s'articule autour de deux programmes à savoir :

-Le renforcement des capacités au niveau interministériel

-Le renforcement des capacités au niveau sectoriel

Chaque programme comporte

Programme 1 : 10 projets

Programme 2 : 27 projets

Page 50 sur 57

Les problèmes sociaux diffèrent d'un continent à un autre et d'un pays à un autre.

Les réponses aux questions s'adaptent selon les cultures car chaque culture dans sa civilisation possède ses propres pesanteurs sociologiques.

Chapitre 8

STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE SOCIALE

La compréhension de la politique sociale étant en rapport avec l'évolution socio-économique, culturelle et politique, sa mise en œuvre nécessite des moyens variés.

Si la comptabilité sociale situe les enjeux, la connaissance des faits et problèmes sociaux relève des chiffres qu'elle traite.

I. LA NECESSITE DE MAITRISE D'UNE COMPTABILITE SOCIALE.

Il est ici question de cerner les principes de la comptabilité sociale et de ressortir ses avantages.

1.1-LES PRINCIPES.

Eu égard au nombre élevé de paramètres, il est difficile d'établir une balance entre l'apport des hommes à la production et à la part qui leur revient en terme de consommation.

Au plan des personnes, l'on s'efforce de comparer la part du surplus que reçoit à la fois une personne pendant les phases non actives de sa vie (enfance, adolescence, vieillesse, invalidité accidentelle, débilité de naissances) à celle de sa période active.

En d'autres termes, il s'agit des charges relatives soit à l'entretien ou à la préparation à la vie active (à la guérison d'un malade) d'une part.

D'autre part, pendant la phase active de sa vie sa contribution réelle à la production.

Est-ce à dire que l'on ne doit consommer que ce qu'il a produit. Et ceux qui sont nés invalides ? Ceux qui sont héréditairement malades ?

Les multimilliardaires consomment quelle quantité de leur production ?

Au plan de la société c'est la transposition des résultats d'une recherche à un groupe social donné comme la répartition de la population par tranche d'âge. Ici il s'agit de la tranche d'âge, là il est question de tenir compte à la fois des activités micro-économiques (production et consommation familiale) et des activités macro-économiques (production et consommation au plan national).

En définitive, certes l'univers de la comptabilité sociale regorge de tant de difficultés que l'on prendrait pour une utopie, mais également des avantages non négligeables et des limites.

1.2-Les avantages.

Ils sont denses mais connaissent des limites. En effet, la comptabilité sociale permet de regrouper le maximum d'éléments pour pouvoir opérer des choix. Elle permet à cet effet de :

- connaître les conséquences prévisibles d'une augmentation ou d'une diminution globale de la population pour adapter les programmes, projets et actions.
- moduler la durée de la vie active et de déterminer l'utilisation optimale du capital (K) : santé, éducation des femmes et la répartition de leurs activités entre les tâches ménagères éducatives et économiques
- établir une relation entre l'allongement de la durée de vie moyenne d'une population et la durée de la scolarisation (texte de la fonction publique 18-35ans révolu).

1.3 : limites

La limite de la comptabilité sociale réside dans la difficulté de son établissement car elle doit tenir compte d'éléments disparates dont certains se trouvent en dehors du champ des statistiques.

Ainsi la comptabilité sociale n'a de sens que si elle est intégrée dans la comptabilité nationale laquelle prend en compte la connaissance des faits et des problèmes sociaux.

II. LA CONNAISSANCE DES FAITS ET PROBLEMES

La mise en œuvre d'une politique sociale suppose que l'on dispose d'éléments sérieux (solides) dépassant ceux que peuvent fournir des appréciations empiriques.

2.1 : LES STATISTIQUES SOCIALES ET LES INDICATEURS SOCIAUX

Les données numériques se trouvent dans tous les pays. Cependant la mise à disposition des statistiques sociales à des fins d'exploitations est souvent limitée (enquêtes QUIBB, MIS3, DSRP-C, EBC).

Parfois certaines limites proviennent soit de l'ignorance soit du manque d'intérêt du public (actes de naissance, mariage, droits successoraux).

Les statistiques sociales dépendent de qualité du travail pour les recueillir.

En effet, elles se rapportent généralement aux moyens mis en œuvre plus que les résultats atteints (inondations).

Elles peuvent être faussées (statistique des revenus tires déclaration fiscale).

Leur utilisation s'avère difficile.

S'agissant des indicateur sociaux, cette technique vise à rechercher et a regrouper les données les plus significatives d'un aspect de la réalité sociale, d'une situation pour prendre la mesure aussi exactement que possible et de définir les actions qui en découlent .

Exemple; indicateur du niveau de santé, le nombre d'habitants par médecin, sage-femme, infirmier, travailleur sociale.

En tout état de cause, les deux techniques peuvent s'utiliser dans un esprit de complémentarité sans opérer de choix là où il ne s'impose pas.

III. LES METHODES DE CHOIX : LA MODELISATION ET LES MOYENS

Une politique implique une vue d'ensemble du phénomène auquel elle s'applique (ses origines, causes et effets).

Pour obtenir d'une manier aussi rapprochée que possible cette vie ensemble, l'on essaie de déterminer les relations qui existent entre les phénomènes, l'on essaie de construire des modèles, des réalités sociale cherchant à mettre en évidence ;

-Les relations de causes à effets

-Les éléments sur lesquels une action est possible

-Les conséquences directes ou indirectes d'une telle action (diagramme de venn, carte, écologique).

Les principes et les faits sociaux ne peuvent se concrétiser et prendre le nom de politique sociale qu'à travers des divers. Les réglementations et les incitations puis les transferts monétaires (mode prélèvement, les fiscalités, les cotisations sociales.) enfin les services collectifs par les quels les autorités publiques assurent les fonctions collectives à l'aide des institutions (voirie).

En définitive, une comptabilité sociale bien maitrisée et des faits sociaux connus permettent une mise en œuvre efficace d'une politique sociale à travers l'action sociale qui dispose de caractéristique précises.

VI- La connaissance des faits et des problèmes

La mise en œuvre d'une politique sociale suppose qu'on dispose d'éléments sérieux dépassant ceux qui peuvent fournir des appréciations empiriques

1- Les statistiques sociales

Ces données numériques se trouvent dans tous les pays mais la mise en disposition des statistiques sociales est limitée. Elles dépendent de la qualité du travail effectuée pour les recueillir. En effet :

- ✓ Ces statistiques se rapportent généralement aux moyens mis en œuvre plus qu'au résultat atteint
- ✓ Elles peuvent être faussées : exemple : les statistiques des revenus tirés sur les déclarations fiscales
- ✓ Leur utilisation est difficile

2- Les indicateurs sociaux

Cette technique vise à rechercher et à regrouper les données les plus significatives d'un aspect de la réalité sociale d'une situation pour en prendre la mesure aussi exactement que possible et définir les actions qu'elle appelle.

Exemple : indicateur de niveau de sante, nombre d'habitants /médecin

3- Les méthodes de choix : la modélisation

Une politique implique une vue d'ensemble du phénomène auquel elle s'applique (ses origines, ses causes et ses effets) Pour obtenir d'une manière aussi approche que possible cette vue d'ensemble on essaie de déterminer les relations que entre les phénomènes, on essaie de construire des modèles des réalités sociales cherchant a mettre en évidence

- Les relations des causes a effet
- Les éléments sur lesquels une action posée
- Les conséquences directes ou indirectes d'une telle action.

4- Les moyens des politiques sociales

- a) Les règlementations et les incitations
- b) Les transferts monétaires : les modes de prélèvement, les fiscales, les cotisations sociales
- c) Les services collectifs par lesquels l'autorité publique assure des fonctions collectives à l'aide d'institution spécialisées

Chapitre 9

POLITIQUE SOCIALE ET CONTROLE

Chapitre 10

LA COLLABORATION INTERNATIONALE
